



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Conseils du CIPI : fêtez chaleureusement Carnaval... sans vous brûler !

Berne, le 7 février 2018 – C'est bientôt l'heure du Carnaval ! Les costumes et décorations sont souvent composés de matières synthétiques facilement inflammables, ce qui augmente le risque d'incendie. Les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) vous montrent comment prévenir les incendies et fêter Carnaval en toute sécurité.

Les foules compactes du Carnaval sont propices aux départs de feu. Les costumes et décorations en matières synthétiques s'enflamment particulièrement facilement, par exemple au contact d'une cigarette. Il est donc important d'être prudent avec les cigarettes et les flammes nues. Les produits ignifuges pour textiles disponibles dans le commerce offrent une bonne protection et peuvent être utilisés pour imprégner les costumes afin de se protéger soi-même et de protéger les autres participants à la fête.

Selon les prescriptions suisses de protection incendie, les décorations ne doivent pas faire augmenter le niveau de danger. Elles doivent être installées de manière à ne pas menacer la sécurité des personnes. La signalisation des voies d'évacuation doit être visible en tout temps. Il est interdit de placer des décorations inflammables dans les voies d'évacuation et de sauvetage.

Conseils de sécurité pour les participants

- Pour vos costumes de Carnaval et vos décorations, n'utilisez que des matériaux difficilement inflammables.
- Renoncez au tulle et au nylon. Ces matières fondent en cas de grande chaleur et peuvent entraîner de graves blessures de la peau.
- Les tissus peuvent être traités avec des produits ignifuges et être ainsi rendus plus sûrs.

Conseils de sécurité pour les organisateurs

- Dégagez les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs ou les sorties.
- N'utilisez pas de flammes nues dans les lanternes ou torches de décoration.
- Utilisez des décorations difficilement inflammables ou traitez le matériel de décoration avec des produits ignifuges.
- En cas d'urgence, ayez toujours à disposition un seau d'eau, une couverture anti-feu ou un extincteur portatif.

Si un accident survient malgré les précautions prises, refroidissez les brûlures immédiatement et pendant une période prolongée. En cas d'incendie, il faut procéder ainsi :

Alarmer → Porter secours → Éteindre

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Attention au feu ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. www.bfb-cipi.ch.